

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 1er Mars 2022

Membres présents : JEANNEROD Bernard, DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, EQUOY Alain, BARETTE David, CHOPARD Manon, MERCIER Richard, NARBÉY Pascal, THIEBAUD Vincent.

Absents excusés : BOUQUET Océane (procuration à Michel DELBOS), GALMICHE Pauline (procuration à Manon CHOPARD).

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Voyage de 2 enfants en Ecosse.

N° 01/2022 : Ouvertures de Crédits Budgétaires 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires pour mandater les premières factures d'investissement comme suit :

Chapitre	Montant	Budget	
021	12 000 €	Commune	177
021	6 400 €	Eau	399

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

N° 02/2022 : Devis peinture menuiserie Presbytère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise JLG Peintures SAS pour les travaux complémentaires de peintures sur les menuiseries du Presbytère de couleur gris au lieu de bleu.

Le devis de l'entreprise JLG Peintures SAS s'élève à 2 260 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N03/2022 : Révision contrat location salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération du 19 mai 2011 concernant la révision des prix de la salle des fêtes car elle est incomplète.

Caution : 300€ par chèque lors de la remise des clés

Tarif location :

	Tarif Habitants Chassey	Tarif Extérieurs Chassey	Frais période Hivernale du 1er novembre au 31 mars
Week-end ou 2 jours en semaine	90 €	135 €	20 €
1 journée en semaine	40 €	60 €	10 €
½ journée suite décès	Gratuité	Gratuité	-
½ journée suite messe anniversaire ou mariage	30 €	30 €	5 €

Tarif casse : voir liste ci-joint

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N° 04/2022 : ONF : Programme des coupes 2022

Monsieur le Maire présente le programme des coupes 2022 de l'ONF au Conseil Municipal. Il informe que les parcelles 10af et 33aj passent en réserves affouagères.

Le reste sera de la vente en bloc pour les parcelles 1, 23, 11 et 41.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS :

Parcelle 10 et 11 : estimation à 48 000 €

Parcelle 23 estimation à 22 500 €

N° 05/2022 : Devis modernisation outils informatique

Annule et remplace délibération n° 53/2021

Monsieur le Maire présente le nouveau devis modifié de La Souris Design N° D2201002 concernant la modernisation des outils informatiques.

Soit un devis total d'un montant de 1 965.83 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis modifié à l'unanimité des membres présents.

N° 06/2022 : Révision libre du montant de l'attribution de compensation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modalités de révision des attributions de compensation telles que résultant de la délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2022,
- Approuve le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Chassey-lès-Montbozon à compter de 2022, soit **8 007.86 €**
- Mandate le maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07/2022 : Devis THIEULIN : Château d'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise THIEULIN pour le château d'eau (flotteur + alarme) :

Remplacement flotteur : 1 714.00 € HT

Alarme : 2 987.22 €

Le devis de l'entreprise THIEULIN s'élève à 4 701.22 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N° 08/2022 : Projet chemin forestier Parcelle 41

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Chemin forestier pour desservir la parcelle 41 représentant 750 ml de route forestière (70% de subvention).

Le coût de ce projet est de 64 000 € HT.

Pour La commune de Chassey-lès-Montbozon, le montant serait de 15 432 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité des membres présents.

N° 09/2022 : Devis URLACHER Points à temps

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise URLACHER pour les réparations localisées sur Voies Communales.

Le devis de l'entreprise URLACHER s'élève à 3 708.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

N° 10/2022 : Devis PIACENTINI Raccordement Rue du Moulin de la Rouchotte

Annule et remplace délibération N° 03/2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PIACENTINI pour le raccordement Rue du Moulin de la Rouchotte.

Création d'un branchement AEP et EU.

Le devis n° VRSD2270 de l'entreprise PIACENTINI s'élève à 7 296.50€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N° 11/2022 : Extension du réseau concédé d'électricité

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser un Extension du réseau concédé d'électricité pour une résidence principale avec PC rue du Moulin de la Rouchotte (F 8694)

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister dans une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 40 mètres.

Aux conditions de février 2020, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 9 520 €.

Selon les dispositions de la délibération n° 2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

VALIDE l'avant-projet présenté par le SIED 70.

DEMANDE au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

N° 12/2022 : Demande de subvention Travaux de raccordement Rue du Moulin de la Rouchotte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de raccordement du Moulin de la Rouchotte, il est nécessaire de demander des subventions pour financer ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à formuler des demandes de subventions et à signer tout document afférent à cette affaire.

N° 13/2022 : Devis PIACENTINI Poteau Incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PIACENTINI pour un poteau incendie Rue d'Esprels

Le devis de l'entreprise PIACENTINI s'élève à 2 525.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N° 14/2022 : Subvention voyage scolaire en Ecosse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du collège de Rougemont pour une subvention permettant un voyage en Ecosse.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 30€ par an et par enfant pour les 2 enfants dont les parents ont sollicité la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections Présidentielles : tableau de tenue des scrutins

Date pour Conseil Budget : 29 mars 2022 à 20h30

Nettoyage bord de route : le 03 avril à 9h00

Sollicitation d'aide à un citoyen : refus à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55